

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 24833

Numéro SIREN : 390 128 874

Nom ou dénomination : PKF Arsilon Audit France

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2023 sous le numéro de dépôt 116456

# **PKF Arsilon Audit France**

**Société par Actions Simplifiée  
au capital de 340 704 €**

**Siège social : 47, rue de Liège  
75008 PARIS**

**390 128 874 R.C.S. PARIS**



## **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente juin,

A seize heures vingt,

Les associés de la Société **PKF Arsilon Audit France** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, à PARIS (75008), 47, rue de Liège, ainsi qu'en visioconférence et téléconférence, sur convocation faite par mail adressée le 22 juin 2023 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François DUHAU, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Alexandra LIMBERGER est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 21 293 actions sur les 21 294 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus deux tiers des actions ayant le droit de vote des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- ✓ Lecture du rapport du Président,
- ✓ Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- ✓ Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur François DUHAU de son mandat de Président à compter de ce jour (23h59), nomme en qualité de nouveau Président Monsieur Pierre-Yves BOIX à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé, clos le 30 juin 2023.

Monsieur Pierre-Yves BOIX exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Pierre-Yves BOIX bénéficiera du remboursement sur justification de ses frais de représentation et déplacement au titre de son mandat social.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

*L'Assemblée remercie Monsieur François DUHAU pour les services rendus à la Société.*

*Monsieur Pierre-Yves BOIX a déclaré accepter les fonctions de Président et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.*



## DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de l'adoption de la résolution précédente, nomme en qualité de nouveau Directeur Général en remplacement de Monsieur Pierre-Yves BOIX, et ainsi à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé, clos le 30 juin 2023 :

- ❖ **Monsieur Laurent, François DELCOURT**,  
Né à BOULOGNE-BILLANCOURT (92) le 28 novembre 1964,  
De nationalité française,  
Demeurant à PARIS (75012), 21, avenue du Bel Air.

Monsieur Laurent DELCOURT exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Laurent DELCOURT bénéficiera du remboursement sur justification de ses frais de représentation et déplacement au titre de son mandat social.

*Cette résolution est adoptée par 21 293 voix,  
1 voix s'étant abstenue et aucune voix n'ayant voté contre.*

*Monsieur Laurent DELCOURT a déclaré accepter les fonctions de Directeur Général et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.*

## TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président**  
**Monsieur François DUHAU**

**La secrétaire**  
**Madame Alexandra LIMBERGER**



